



PREFET LA CREUSE

Guéret, le 31 janvier 2012

## Communiqué de presse

-----

<p><b>Sécheresse du printemps 2011</b> <b>Versement des aides calamités</b></p>
---

La sécheresse du printemps 2011, exceptionnelle par son intensité, a obtenu la reconnaissance du caractère de calamité agricole par Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Agriculture.

Cette reconnaissance s'est déroulée en deux étapes :

- Le 12 juillet 2011, compte tenu du caractère déjà très marqué de la sécheresse, et sans attendre, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (M.A.A.P.R.A.T.), a validé le dossier provisoire constitué par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), avec l'appui de la profession agricole à travers les missions d'enquête sur le terrain. Cette reconnaissance a permis de payer dès le 15 septembre 2011 un acompte de 30 % à 2 700 exploitations avec une première enveloppe de 3,72 millions d'Euro.
- le 15 décembre 2011, après la constitution du dossier définitif constatant les pertes sur l'ensemble de la campagne fourragère 2011, le département de la Creuse a obtenu une reconnaissance complémentaire pour l'ensemble du département, avec un accent mis sur les secteurs les plus touchés. La Creuse a reçu un complément d'enveloppe de 10,34 millions d'Euro portant la dotation pour le département à **14,06 millions d'Euro**. Conformément à l'engagement pris par le Préfet pour les délais de paiement, ce complément a permis de payer entre le 23 et le 27 janvier 2012, le solde des 2 859 dossiers éligibles avec une moyenne de 4 900 € par exploitation et une indemnisation proportionnelle à l'effectif présent sur la campagne 2011.

La reconnaissance complémentaire à plus de 35 % de pertes pour notre département a contribué à rattraper un bon nombre d'exploitations exclues jusqu'à présent (éleveurs laitiers et engraisseurs).

Le Préfet,

Claude Serra